



Assureur me demande de régler 6 mois de couverture non assurée !

Par **Antho92160**, le **16/12/2016** à **18:53**

Bonjour,

Merci d'avance à ceux qui vont m'aider à régler mon litige. Voici la situation:

Il y a 7/8 mois j'ai eu un accident non-responsable avec mon ancien véhicule, suite auquel il a été déclaré économiquement non réparable par mon assurance. J'ai donc choisi de me faire indemniser contre la cession de mon véhicule à l'assureur. Dans cette situation, l'assureur a donc suspendu mon contrat afin de me permettre de le réactiver pour un nouveau véhicule dans un délai de 6 mois. J'ai donc acheté mon nouveau véhicule moins d'un mois après et ils ont modifié mon contrat.

Il y a une semaine, j'ai reçu un mail de mon assureur m'informant que suite à la suspension de 6 mois de mon contrat, celui-ci vient d'être résilié. J'ai donc contacté l'assureur qui m'indique que j'ai "vendu" ce véhicule, il y a 6 mois. Après de longues explications, ils finissent par comprendre qu'il s'agit d'une erreur du service sinistre qui a modifié le contrat sans lever la suspension. Maintenant, mon assureur s'excuse et a rectifié la situation en annulant la suspension, mais ils me demandent de régler la somme correspondant aux 6 mois de suspension, période pendant laquelle ils m'ont simplement laissé conduire sans assurance par leur erreur. Je ne suis donc simplement pas d'accord pour payer cette somme, car j'estime que même si la situation a été rétablie et que les conseillers m'assurent qu'en cas de sinistre durant ladite période ils auraient pris en charge les sinistres, je n'ai en aucun cas à payer pour un service suspendu.

Pouvez-vous me dire dans quelle mesure ma contestation est légitime ainsi que comment la

faire valoir?

Merci,

Anthony

Par **Lag0**, le **16/12/2016** à **19:01**

Bonjour,

A mon humble avis, si vous refusez de payer, pour le coup vous serez bel et bien résilié...